



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSULTATION ECRITE
BUREAU DU 26 JUIN 2018**

Délibération N° **B18/099**

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE ET DE TRAVAUX**
Mandat

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention et ses avenants passés avec la collectivité tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de biens et la réalisation de travaux,

Considérant les motifs et la nature de la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant à la convention listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE **13 JUL. 2018**
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....
AVENANT A UNE CONVENTION FONCIERE ET DE TRAVAUX EN MANDAT
Bureau du 26/06/2018

Opération	Signataire – Dates de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
UCKANGE Copropriété 17 avenue des Tilleuls (MD1032) Avenant n°3	Communauté d'agglomération du Val de Fensch <i>Convention des 22/06/2011 et 18/07/2011</i>	Modification de la durée de la convention	7 ans	22/07/2019